



Municipalité

Case postale

CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : 9 décembre 2022

N/réf. : lge

AVIS AUX ELECTRICES ET ELECTEURS DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Nous informons les électriciens et électeurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains qu'en date du 8 décembre 2022, le Conseil communal a accepté les préavis suivants :

- **PR22.25PR** concernant une demande de crédit d'étude de CHF 170'000.- en vue du réaménagement du secteur de la plage d'Yverdon-les-Bains ; art. 2 amendé
- **PR22.31PR** concernant le budget 2023
- **PR22.33PR** concernant la 2e série de compléments au budget 2022

*Le référendum peut être demandé contre ces décisions dans les **dix jours** à dater de la publication du présent avis, en respectant les dispositions de l'article 163 al. 1 de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt et autorisera la récolte des signatures requises ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 163 al. 3 LEDP (art. 164 al. 1 LEDP).*

MUNICIPALITE
D'YVERDON-LES-BAINS

Pilier public du 9 au 19 décembre 2022